

**DOSSIER TECHNIQUE A LA DEMANDE DE DÉROGATION DE DESTRUCTION
DE NIDS D'HIRONDELLE DE FENÊTRE *DELICHON URBICA***

**SUR LA RÉSIDENCE DES MAISONS EN ENFILADES
RUE VAN DAELE, RUE DU 8 MAI, RUE COLIN ET RUE DE LA BUTTE**



Avril 2021

Ce dossier vient compléter la demande de dérogation sollicitée par la S.A. HLM de l'Oise pour son chantier sur la résidence Rue Van Daele, Rue du 8 mai, Rue Colin et Rue de la Butte de la commune de ESQUENNOY.

Picardie Nature accompagne la S.A. HLM de l'Oise sur le plan technique de cette demande.

Les mesures présentées ont été travaillées conjointement par la S.A. HLM de l'Oise et Picardie Nature.

Ce dossier a été rédigé par Picardie Nature et validé par la S.A. HLM de l'Oise dans sa totalité.

La S.A. HLM de l'Oise s'engage ainsi à mettre en œuvre les actions décrites.

Signataire du Cerfa et donc de ce dossier technique :

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'JL' or similar, written in a cursive style.

CONTACTS

PÉTITIONNAIRE, MAÎTRISE D'OUVRAGE : S.A. HLM du département de l'Oise



S.A. HLM de l'Oise
28 rue Gambetta 60000 BEAUVAIS

Monsieur Thibault BUQUET
Responsable de Programme
Direction de l'Immobilier
03.44.06.34.86
06.50.17.02.46
t.buquet@sahlm60.com

MAÎTRISE D'ŒUVRE : ALTEREA –AGENCE de LILLE

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE « ESPÈCES PROTÉGÉES » : PICARDIE NATURE



Picardie Nature
233 rue Eloi Morel 80000 AMIENS

Monsieur Aurélien BATAILLE
Chargé d'étude « Faune protégée & Bâti »
07 68 07 23 24 – 03 62 72 22 50
aurelien.bataille@picardie-nature.org

Madame sophie DECLERCQ
Chargée de mission « Faune protégée & Bâti »
06 37 15 78 20 – 03 62 72 22 50
sophie.declercq@picardie-nature.org

SOMMAIRE

1. FORMULAIRE CERFA.....	6
2. CONTEXTE.....	7
2.1 Les acteurs.....	7
2.2 Le projet.....	8
2.3 L'historique.....	8
2.4 Nature et nécessité des travaux.....	8
3. COLONIE D'HIRONDELLES ET SA PRISE EN COMPTE.....	9
3.1 Environnement de la colonie.....	9
3.2 Descriptif de la colonie.....	13
3.3 Cohabitation Hirondelle de fenêtre et habitants.....	15
4. MESURE ACCOMPAGNANT L'ENLÈVEMENT DES NIDS.....	16
4.1 Adaptation du calendrier et des procédés.....	16
4.2 Technique.....	16
5. MESURE DE COMPENSATION A LA DESTRUCTION DES NIDS.....	17
5.1 Pose de nids artificiels.....	17
5.2 Rebords incitatifs à la reconstruction naturelle.....	24
5.3 Bac à boue.....	26
5.4 Tableau de synthèse des différentes compensations prévues.....	27
5.5 La gestion différenciée.....	28
6. mesure d'accompagnement et de communication.....	28
6.1 Information aux usagers.....	28
7. SUIVIS DU PROJET.....	29
8. ANNEXES.....	30
8.1 Détails du principe du bac à boue.....	30
8.2 Recommandation de Picardie Nature à la S.A. HLM de l'Oise : évolution du Plan Stratégique Patrimoine de la S.A. HLM de l'Oise.....	32

1. FORMULAIRE CERFA



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	SA HLM de l'OISE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N°	28 Rue GAMBETTA
Commune	BEAUVAIS
Code postal	60000
Nature des activités :	BAILLEUR SOCIAL
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIES, ALTERES OU DEGRADEES	
ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Delichon urbicum Hirondelle de fenêtre	32 nids naturels
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La SA HLM réalise une opération de réhabilitation. Les travaux sont essentiellement liés à l'amélioration de la performance énergétique des logements. Ces travaux de réhabilitation et d'isolation comportent plusieurs opérations :

- 1) Dépose de l'isolation thermique extérieur de 5 cm existante.
- 2) Refaire les caches-moleneaux.
- 3) Remplacement des menuiseries extérieures et des volets.
- 4) Création d'une isolation thermique extérieure plus performante de 14 cm d'isolation.

L'objectif de ces travaux est de réduire l'empreinte carbone générée par la mauvaise performance énergétique des logements. Les travaux permettront de changer l'étiquette énergétique des logements de l'étiquette E à l'étiquette C.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction des nids hors période de nidification.

Mise en place de mesures de compensation en faveur de l'espèce impactée par les travaux.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Picardie Nature : Aurélien BATAILLE, Sophie DECLERQ : Master Gestion de la Biodiversité.

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : La destruction des nids sera réalisée après reçu de l'Arrêté Préfectoral l'autorisant et entre septembre 2021 et mars 2022.
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts de France

Départements : Oise (60)

Cantons :

Communes : Esquennoy (60120)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en place de 48 nids artificiels pour Hirondelle de fenêtre.

Mise en place de nombreux liserés pour inciter la reconstruction de nids naturels par les Hirondelles de fenêtre.

Mise en place d'un bac boue pour le prélèvement des matériaux de construction des nids naturels.

Mise en place d'une zone de végétation en gestion différenciée.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

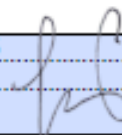
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : La S.A. HLM de l'Oise a missionné Picardie Nature dans le choix et la mise en oeuvre des mesures pour la prise en compte des Hirondelles de fenêtre. Le suivi de mise en oeuvre des mesures ainsi que les suivis des nidifications seront transmis aux Services de l'Etat.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à BEAUVAIS
le 21/04/2021

Votre signature



2. CONTEXTE

2.1 Les acteurs

La S.A. HLM de l'Oise est une société de bailleur social qui mène des activités de construction et de rénovation-réhabilitation de bâtiments. La S.A. HLM de l'Oise est implantée sur 270 communes du département de l'Oise et loue 10 200 logements qu'elle entretient et rénove.

A Esquennoy, la S.A. HLM de l'Oise possède la résidence constituée des maisons en enfilades Rue Van Daele, Rue du 8 mai, Rue Colin et Rue de la Butte. Il s'agit des maisons bleues sur le plan de masse ci-dessous.

C'est la première fois que la SA HLM de l'Oise travaille avec l'association Picardie Nature.



2.2 Le projet

La SA HLM de l'Oise réalise une opération de réhabilitation sur cette résidence de 39 logements individuels datant des années 1960. Les travaux sont essentiellement liés à l'amélioration de la performance énergétique de ces logements.

La SA HLM de l'Oise investit plus de 63 000€ par logement afin de diminuer les charges de ses locataires mais également afin de réduire l'emprunte carbone générée par la mauvaise performance énergétique avant travaux de ces logements.

La réalisation de l'ensemble de ces travaux permettra de changer l'étiquette énergétique des logements de l'étiquette E à l'étiquette C.

2.3 L'historique

En février 2021, l'association Picardie Nature est contactée dans le but de prendre en compte les Hirondelles de fenêtre dans les travaux déjà engagés.

Un diagnostic des espèces protégées est alors réalisé le 11 février 2021 et une réunion est réalisée le 17 février 2021 pour définir les modalités de prise en compte des espèces protégées dans les travaux prévus.

2.4 Nature et nécessité des travaux

Les travaux de réhabilitation et d'isolation comportent plusieurs opérations étroitement liées entre elles et s'effectuent dans l'ordre précis, indiqué ci-dessous :

- 1) Dépose de l'isolation thermique extérieure de 5 cm existante,
- 2) Refaire les caches-moineaux en métal,
- 3) Remplacement des menuiseries extérieures et des volets,
- 4) Création d'une isolation thermique extérieur plus performante de 14 cm d'isolation.

Les combles sont aussi refaits mais ces travaux n'ont pas d'impacts sur les espèces protégées présentes.

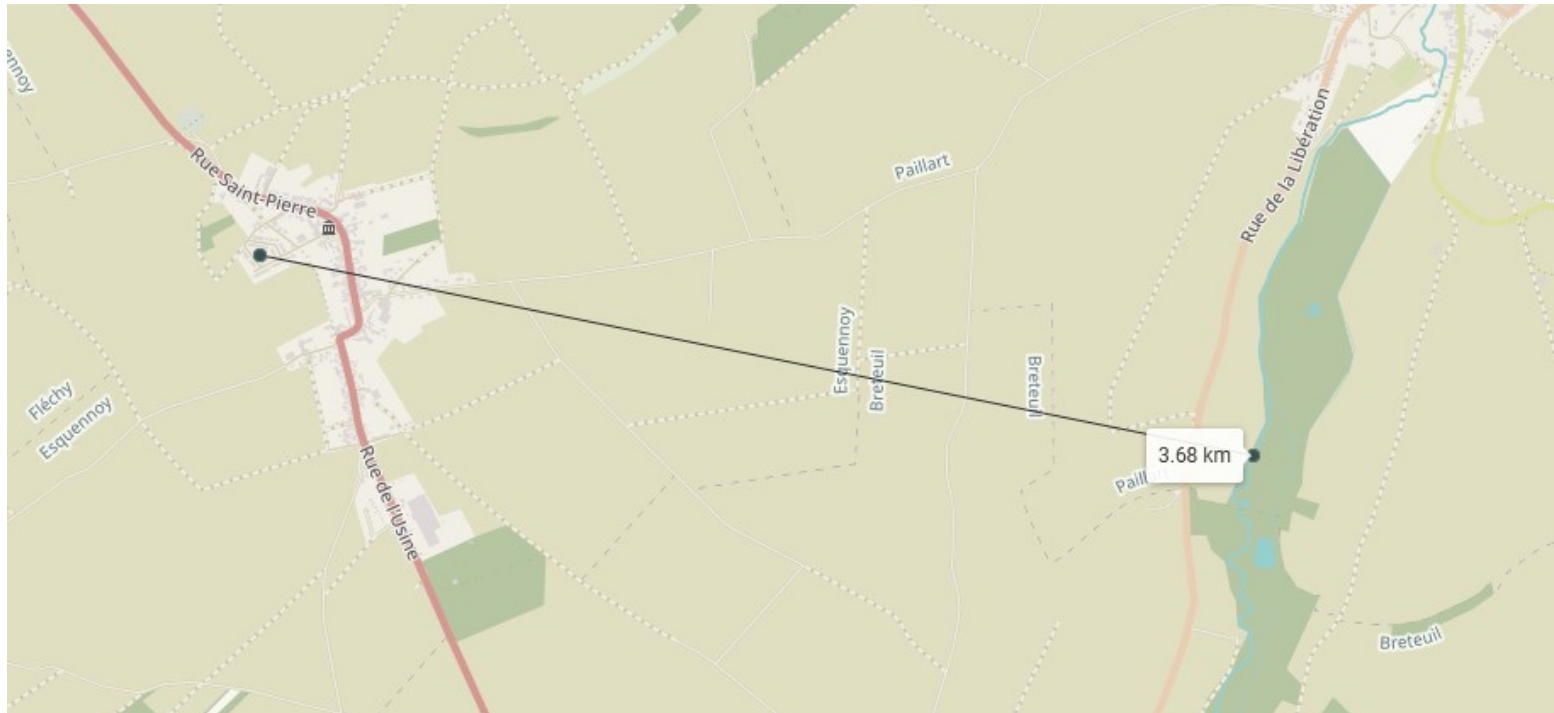
Les travaux déjà engagés (sans destruction de nid) sont donc arrêtés à la dépose de l'isolation de 5 cm et reprendront après autorisation de destruction des nids naturels d'Hirondelle de fenêtre par Arrêté Préfectoral.

3. COLONIE D'HIRONDELLES ET SA PRISE EN COMPTE

3.1 Environnement de la colonie

La colonie d'Hirondelle de fenêtre est située à moins de 4 km des zones humides les plus proches : la rivière la Noye et ses zones humides affiliées.

Ces secteurs d'approvisionnement en matériaux de construction ne sont pas concernés par les travaux, les conditions dans lesquelles les oiseaux reconstruiront seront donc similaires.



Environnement de la colonie : zones humides et forestières lointaines mais les Hirondelles, opportunistes peuvent s'approvisionner en boue dans les layons de roue de tracteur des champs à proximité.

Détail des colonies d'Hirondelle de fenêtre dans un rayon de 15 km

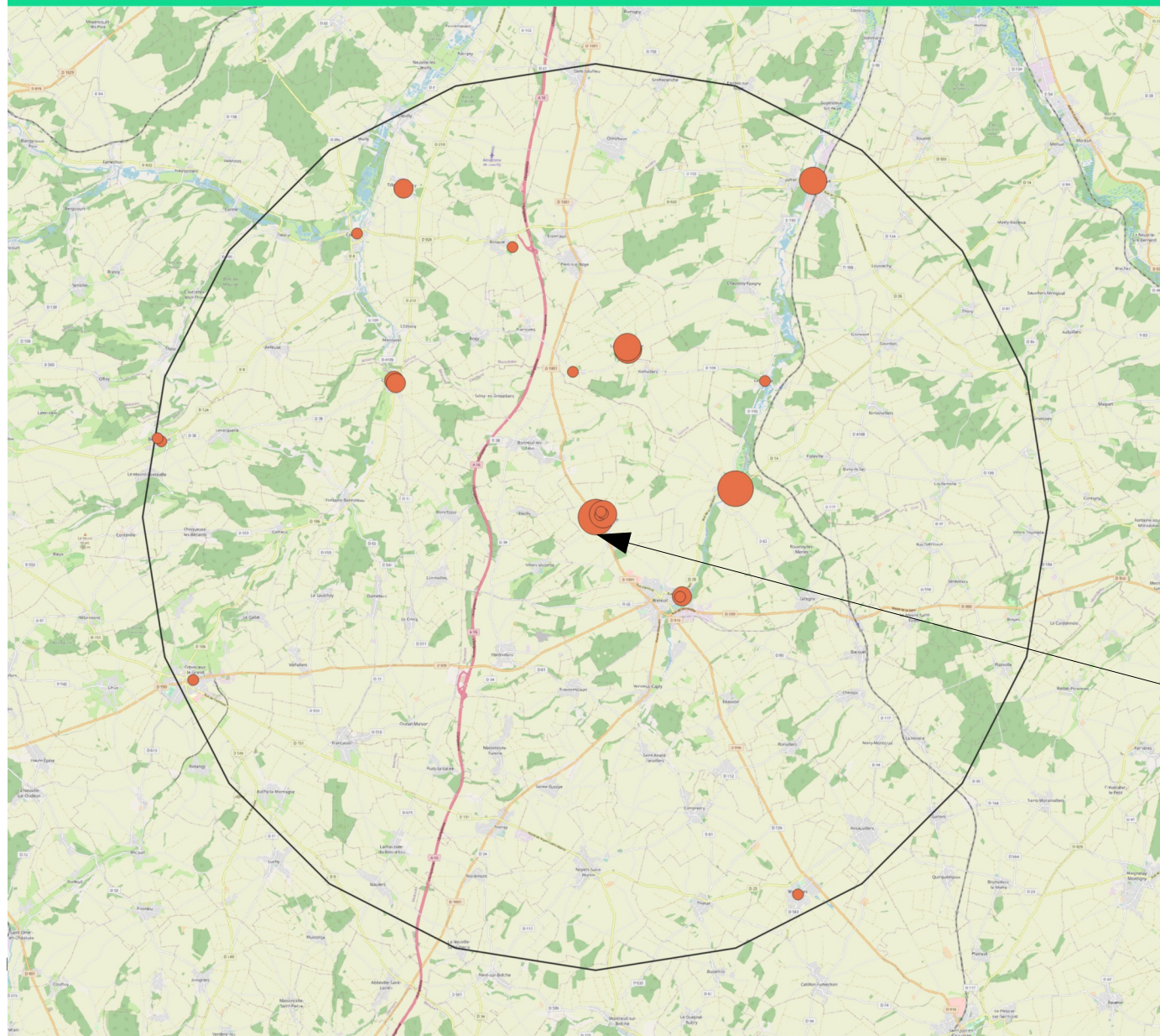
Commune	Site	Distance à la colonie impactée	Nombre de nids naturels	Nombre de traces	Nombre de nids artificiels	Date de l'inventaire
Esquennoy	Résidence de la S.A. HLM de l'Oise Rue Van Daele, Rue du 8 mai, Rue Colin et Rue de la Butte	0 m	32	29		février 2021
Esquennoy	Mairie de la commune	240 m	12	7		février 2021
Esquennoy	Village	382 m	13			février 2021
Breteuil	Logement collectif	4 km	10			avril 2018
Breteuil		4 km	8			mai 2020
Paillart	Mairie de la commune	4,5 km	3			septembre 2019
Paillart	Usine Nexans	4,5 km	49	6	9	juillet 2020
Lawarde-Mauger-l'Hortoy	Abri de bus de la commune	6 km	4			mai 2018
Lawarde-Mauger-l'Hortoy	Mairie de la commune	6 km	8			novembre 2020
Lawarde-Mauger-l'Hortoy	Salle des fêtes de la commune	6 km	14			novembre 2020
Croissy-sur-Celle	Eglise de la commune	8 km	10			juillet 2017
Croissy-sur-Celle		8 km	7			août 2018
La Faloise	Salle des fêtes de la commune	8 km	4			septembre 2019
Bosquel		10 km	2			juin 2019
Conty		12 km	2			août 2018
Conty	Bâtiment de la banque Crédit Agricole	12 km	2	4		mai 2019
Ailly-sur-Noye		13 km	20			juin 2017

Wavignies	Ecole de la commune	14 km	3			juin 2018
Beaudéduit		15 km	2			mai 2018
Beaudéduit		15 km	2			mai 2018
Crèvecœur-le-Grand	Logement collectif	15 km	1			mai 2020
Ô-de-Selle	Mairie de la commune	15 km	6			juin 2019
TOTAL			214	46	9	
			32 nids détruits entre septembre et mars 2022 15 % de la population sur un rayon de 15 km			

Case rouge = nids impactés par les travaux à prévoir.

Case blanche = nids non impactés car bâtiments non soumis aux prochains travaux.

Nids naturels et colonies d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) sur un rayon de 15 km



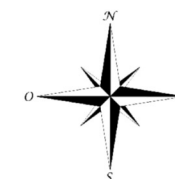
Nombre de nids d'Hirondelle de fenêtre

- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 25
- 26 à 50
- > 50

□ Tampon de 15 km

Colonie impactée

0 2.5 5 km



Source / Données

OpenStreetMap
www.clicnat.fr : Extraction de donnée (12/03/2021)
des nids naturels d'Hirondelle de fenêtre depuis 2016

3.2 Descriptif de la colonie

Dans le but de prendre en compte les espèces protégées, l'inventaire du 11 février 2021 fait état de :

Nom du bâtiment	Nombre de nids	Nombre de Traces	Date de l'inventaire
Maisons de la rue Van Daele appartenant à la SA HLM de l'Oise	15	15	11 février 2021
Maisons de la rue du 8 mai appartenant à la SA HLM de l'Oise	9	8	11 février 2021
Maisons Rue de la Butte appartenant à la SA HLM de l'Oise	8	8	11 février 2021
20 à 23 rue Van Daele	5		11 février 2021
43 grande rue	2		11 février 2021
Mairie	12	7	11 février 2021
Entrepot	1	2	11 février 2021
Caserne de pompiers	1		11 février 2021
21 rue Saint Pierre	4		11 février 2021
TOTAL	57	40	
	32 nids seront détruits entre septembre 2021 et mars 2022 56 % de la colonie		

Case rouge = nids impactés par les travaux à prévoir.

Case blanche = nids non impactés car bâtiments non soumis aux prochains travaux.

Diagnostic initial Esquennoy Hirondelle de fenêtre

4 nids



1 nid

2 nids

1 nid
1 trace

1 nid
2 traces

2 nids
2 traces

5 nids
4 traces



4 nids

1 nid

1 nid
2 traces

12 nids
7 traces

2 nids

2 nids
5 traces

1 nid

4 nids
9 traces



9 nids
8 traces

5 nids



La colonie d'Hirondelle de fenêtre sur le site est habituée à des hauteurs basses : sous les caches-moineaux, au niveau du 1^{er} étage.



3.3 Cohabitation Hirondelle de fenêtre et habitants

En dépit d'un nombre de traces élevé, **la cohabitation semble bonne** puisque l'implantation des nids en dehors des fenêtres ne crée pas de problème de cohabitation dus aux fientes par exemple. Il n'est aussi pas relevé de signe de destruction volontaire de nid naturel.

C'est pourquoi, nous ne préconisons pas d'installation de planchette anti-salissures dans les compensations proposées ci-après.

4. MESURE ACCOMPAGNANT L'ENLÈVEMENT DES NIDS

4.1 Adaptation du calendrier et des procédés

Par mesure de Réduction, les travaux sont arrêtés et reprendront hors période de nidification à partir de septembre 2021. L'ensemble des travaux seront terminés pour mars 2022. Ainsi, les nids seront déposés en dehors de la période de nidification.

La destruction des nids naturels sera réalisée après reçu de l'Arrêté Préfectoral et hors période de nidification (hors 31 mars à 31 août inclus).

4.2 Technique

L'enlèvement aura lieu de façon douce et localisé, nid par nid à l'aide d'une spatule métallique. L'accès se fera par les échafaudages en place pour les bâtiments. L'ensemble des nids naturels déposés sera analysé par Picardie Nature pour avoir de l'information sur la disponibilité des nids naturels. Cette information pourra être partagée (dans le Compte-Rendu des opérations par exemple).



Enlèvement doux d'un nid naturel d'Hirondelle de fenêtre, encadré par un arrêté préfectoral

© Sophie DECLERCQ

5. MESURE DE COMPENSATION A LA DESTRUCTION DES NIDS

Toutes les compensations artificielles de nids seront placées, dans la mesure du possible à l'emplacement précis des destructions du naturel et en évitant les problèmes de cohabitation.

L'ensemble de ces compensations seront mises en place entre septembre 2021 et le 31 mars 2022 (avant le retour des Hirondelles de fenêtre pour leur saison de nidification 2022).

Ainsi, ci-dessous, sont présentées les compensations validées :

5.1 Pose de nids artificiels

Un total de 48 nids artificiels (coefficient 1,5x le nombre de nids naturels impactés) sera posé dans la Rue Van Daele, la Rue du 8 mai et la Rue de la Butte.



Maisons de la Rue Van Daele

A partir de septembre 2021, les travaux prévus sur les maisons de la Rue Van Daele impactent **15 nids naturels d'Hirondelle de fenêtre**.

Ces 15 nids naturels inévitablement détruits **sont compensés par 22 nids artificiels à Hirondelle de fenêtre (coefficient x1,5) et des espaces incitatifs à la reconstruction naturelle** créés à l'aide de légers rebord sur lesquels les oiseaux appuient leurs nids naturels (facilitation de reconstruction). Cette compensation sera installée sur le pourtour sous les caches moineaux des maisons de la Rue Van Daele.



Rue Van Daele

Légende des Compensations

- Double nids artificiel pour Hirondelle de fenêtre
- Rebord incitatif pour la reconstruction naturelle



Rue Van Daele

Légende des Compensations



- Double nids artificiel pour Hirondelle de fenêtre
- Rebord incitatif pour la reconstruction naturelle



Rue Van Daele



Légende des Compensations

-  Double nids artificiel pour Hirondelle de fenêtre
-  Rebord incitatif pour la reconstruction naturelle



Maisons de la Rue du 8 mai

A partir de septembre 2021, les travaux prévus sur les maisons de la Rue du 8 mai impactent **9 nids naturels d'Hirondelle de fenêtre**.

Ces 9 nids naturels inévitablement détruits **sont compensés par 14 nids artificiels à Hirondelle de fenêtre (coefficient x1,5) et des espaces incitatifs à la reconstruction naturelle** créés à l'aide de légers rebord sur lesquels les oiseaux appuient leurs nids naturels (facilitation de reconstruction). Cette compensation sera installée sur le pourtour sous les caches moineaux des maisons de la la Rue du 8 mai.



Rue du 8 mai

Légende des Compensations



- Double nids artificiel pour Hirondelle de fenêtre
- Rebord incitatif pour la reconstruction naturelle





Rue du 8 mai

Légende des Compensations

-  Double nids artificiel pour Hirondelle de fenêtre
-  Rebord incitatif pour la reconstruction naturelle



Maisons de la Rue de la Butte

A partir de septembre 2021, les travaux prévus sur les maisons de la Rue Van Daele impactent **8 nids naturels d'Hirondelle de fenêtre**.

Ces 8 nids naturels inévitablement détruits **sont compensés par 12 nids artificiels à Hirondelle de fenêtre (coefficient x1,5) et des espaces incitatifs à la reconstruction naturelle** créés à l'aide de légers rebord sur lesquels les oiseaux appuient leurs nids naturels (facilitation de reconstruction). Cette compensation sera installée sur le pourtour sous les caches moineaux des maisons de la la Rue de la Butte.



Rue de la Butte

Légende des Compensations

- Double nids artificiel pour Hirondelle de fenêtre
- Rebord incitatif pour la reconstruction naturelle





Rue de la Butte

Légende des Compensations

- Double nids artificiel pour Hirondelle de fenêtre
- Rebord incitatif pour la reconstruction naturelle



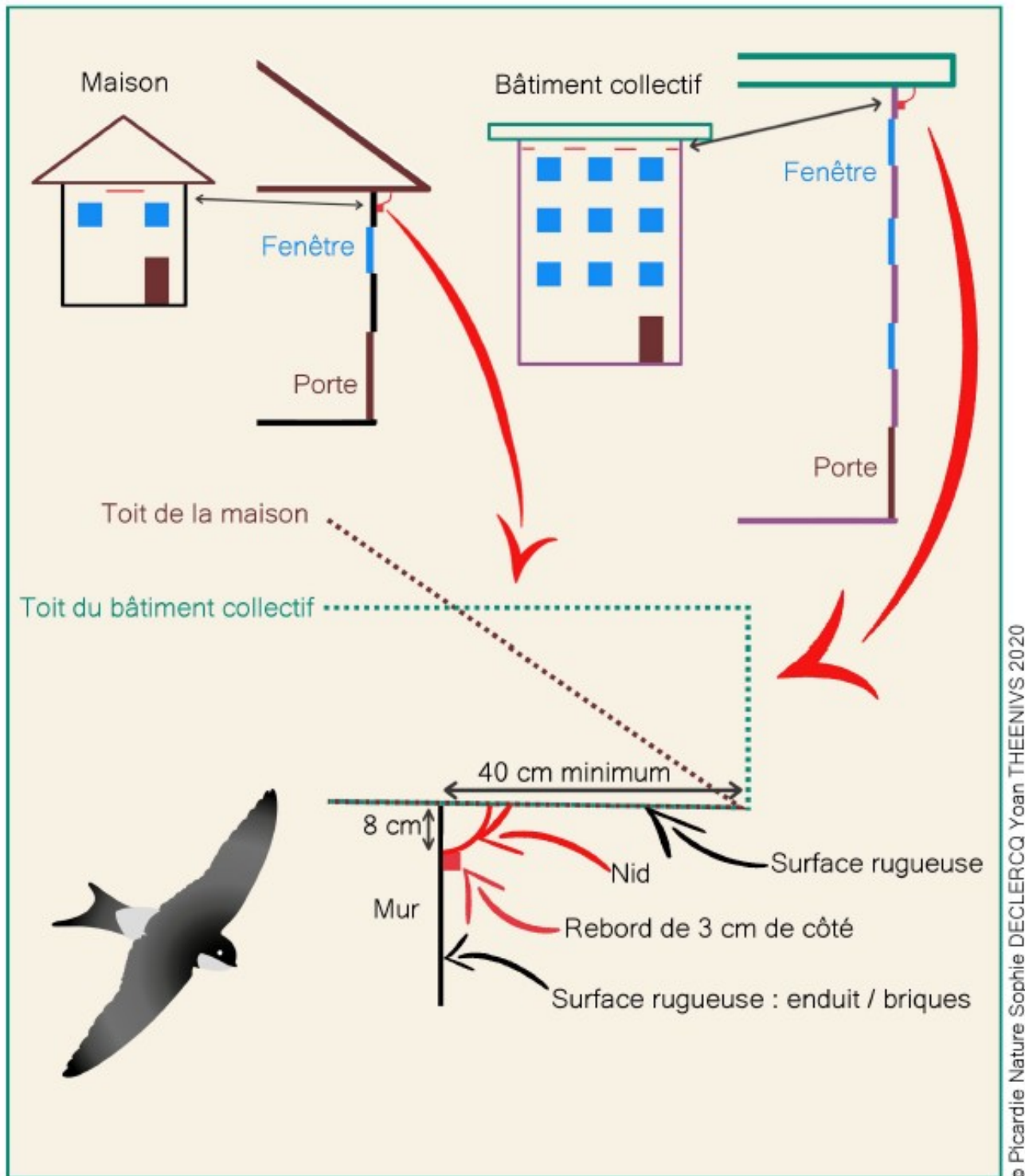
Ainsi les nids artificiels seront installés : en **cohérence géographique** et en **cohérence de configuration**.

Le **caractère colonial** de l'espèce est respecté puisque les nids seront installés proche les uns des autres.

Les différentes réalisations des aménagements proposés seront menées par les entreprises sur place en coordination avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et Picardie Nature.

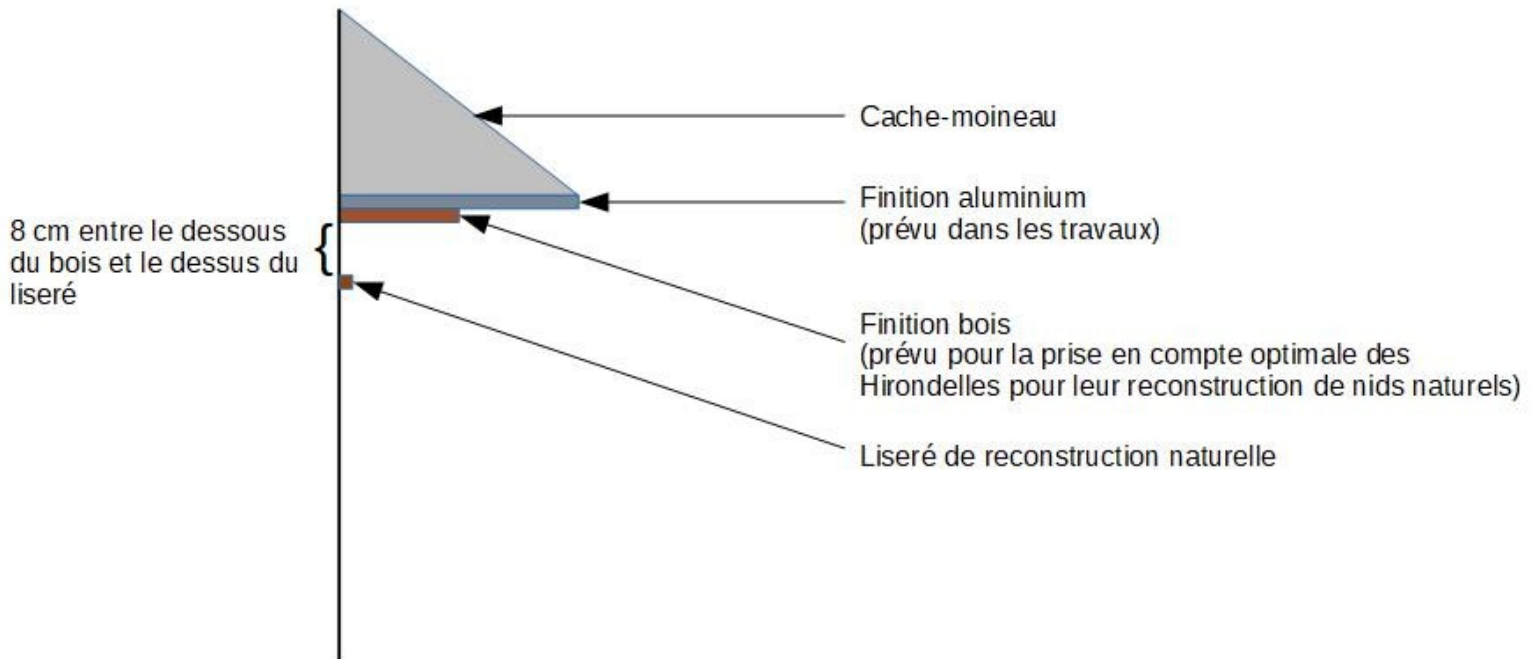
5.2 Rebords incitatifs à la reconstruction naturelle

Le principe général de ce système qui incite les Hirondelles à revenir créer leurs nids naturels pérennes à long terme, est le suivant :



Dans ce cas particulier, le cache-moineau doit être refait en aluminium. **Aussi il est prévu un « enduit » pour la reconstruction naturelle au niveau des liserés incitatifs.** Cet « enduit de finition » sera du bois rugueux et non traité, ce qui devrait permettre l'accroche des nids naturels reconstruits.

Le schéma suivant présente ce système :



5.3 Bac à boue

La destruction des 32 nids naturels est importante, des couples ne souhaiteront pas s'installer dans les nids artificiels et préféreront reconstruire un nid naturel à proximité. **De nombreuses places aux niveaux des liserés de reconstruction naturelle sont toujours disponibles.**

Pour faciliter la reconstruction spontanée, **1 bac à boue sera installé entre avril et août 2022 et entre avril et août 2023 dans un espace vert proche de la cuve à gaz, très proche des bâtiments impactés.** Ce bac à boue sera régulièrement mis en eau afin de rester humide (contenance de boue).



Zone validée pour le bac à boue

En annexe est présenté plus en détail le principe de ce bac à boue (les dimensions par exemple)

5.4 Tableau de synthèse des différentes compensations prévues

Nom du bâtiment	Période des travaux	Nombre de nids impactés	Compensation prévue	Lieu de la compensation	Période de mise en place de la compensation
Maisons de la rue Van Daele appartenant à la SA HLM de l'Oise	Septembre 2021 à mars 2022	15 nids naturels	22 nids artificiels et des espaces incitatifs	Maisons de la rue Van Daele appartenant à la SA HLM de l'Oise	Septembre 2021 à mars 2022
Maisons de la rue du 8 mai appartenant à la SA HLM de l'Oise	Septembre 2021 à mars 2022	9 nids naturels	14 nids artificiels et des espaces incitatifs	Maisons de la rue du 8 mai appartenant à la SA HLM de l'Oise	Septembre 2021 à mars 2022
Maisons Rue de la Butte appartenant à la SA HLM de l'Oise	Septembre 2021 à mars 2022	8 nids naturels	12 nids artificiels et des espaces incitatifs	Maisons Rue de la Butte appartenant à la SA HLM de l'Oise	Septembre 2021 à mars 2022

5.5 La gestion différenciée

Il est validé que des bandes enherbées en gestion différenciée seront mises en place au niveau de l'espace vert proche de la cuve à gaz.

Cela consistera à appliquer une zone de végétation libre. La fauche / tonte aura lieu 1 fois par an en septembre / octobre en vue d'augmenter la naturalité du site où plantes et insectes se développeront.

Cela créera une disponibilité de ressource alimentaire supplémentaire pour les Hirondelles de fenêtre (insectivores).



© Aurélien BATAILLE

6.MESURE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COMMUNICATION

6.1 Information aux usagers

Des panneaux signalétique « Ici, nous vivons avec les Hirondelles » rappelant la réglementation relative aux nids d'hirondelle de fenêtre seront installés dans la résidence.



Le feuillet d'information sur les Hirondelles, réalisé par Picardie Nature sera aussi mis à disposition à l'ensemble des résidents.

7. SUIVIS DU PROJET

La S.A. HLM de l'Oise a souhaité être accompagnée par l'association Picardie Nature pour connaître les procédures, identifier les actions à mettre en place afin de mener le chantier dans les meilleures conditions technique et réglementaire pour la prise en compte des espèces protégées dans ses travaux prévus.

La S.A. HLM de l'Oise a missionné Picardie Nature pour le suivi du chantier, à propos des Hirondelles de fenêtre, dans les différentes étapes de la procédure :

- Février 2021
 - Diagnostic initial
 - Définition des mesures ERC
 - Rédaction du dossier technique complémentaire à la demande de dérogation à fournir aux Services de l'État.
- Après l'obtention de l'Arrêté Préfectoral et entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 mars 2022
 - Suivi de chantier de mise en œuvre des mesures telles que décrites dans ce dossier.
 - Compte-Rendu de suivi de mise en place des mesures et du suivi annuel de la nidification (mai à août 2022) à fournir obligatoirement aux Services de l'État avant le 31 décembre 2022.
- Été 2023
 - 1 suivi écologique post-travaux de la colonie d'Hirondelle de fenêtre et évaluation de la mesure de compensation.
 - Compte-Rendu de suivi de la nidification annuel et évaluation de la mesure de compensation à fournir obligatoirement aux Services de l'État avant le 31 décembre 2023.
- Été 2024
 - 1 suivi écologique post-travaux de la colonie d'Hirondelle de fenêtre et évaluation de la mesure de compensation.
 - Compte-Rendu de suivi de la nidification annuel et évaluation de la mesure de compensation à fournir obligatoirement aux Services de l'État avant le 31 décembre 2024.
- Été 2025
 - 1 suivi écologique post-travaux de la colonie d'Hirondelle de fenêtre et évaluation de la mesure de compensation.
 - Compte-Rendu de suivi de la nidification annuel et évaluation de la mesure de compensation à fournir obligatoirement aux Services de l'État avant le 31 décembre 2025.

8. ANNEXES

8.1 Détails du principe du bac à boue



PRINCIPE D'UNE ZONE DE PRÉLÈVEMENT DE BOUE AU BÉNÉFICE DES HIRONDELLES

Bac à boue



Au pied d'un bâtiment accueillant une colonie, les oiseaux prélèvent leur matériau (© S.Legros).
Important : cacher les rebords du bac.

Opportunisme des hirondelles dans la nature

Les oiseaux prélèvent la boue dans les flaques créées par les ornières de passage de tracteurs (gauche) ou par une fuite à une station d'irrigation (droite) (© S.Declercq)



Picardie Nature – recommandation pour une zone de prélèvement de boue – MAJ en janvier 2021

> Principe

Les oiseaux doivent bénéficier de boue argileuse qu'ils prélèvent au bec, en étant posés sur le fond de la boue.

Le bac contenant la boue doit permettre aux oiseaux de poser et de prélever de la boue en permanence selon le niveau de l'eau. Aussi il est posé :

- en incliné, rempli d'une couche homogène de terre argileuse : selon le niveau d'eau, la boue sera accessible sur le gradient de la lame d'eau.
- à plat avec la terre en creux et bosses de façon à offrir des « petites flaques » à niveau d'eau gradient.

> Dimensions

2m²2m : au moins 4 mètres carrés de surface

Les bordures doivent être en continuité avec le sol (pas de décrochement visible) : il peut être enterré pour que les bords soient affleurants.

Profondeur : le bac doit permettre de contenir un certain volume d'eau pour rester constamment en eau en journée de plein soleil

Forme spécifique : non

> Contenu

Terre argileuse : avec accords des propriétaires, peut être prélevée dans les parcelles agricoles et zones marécageuses à proximité pour correspondre au mieux au matériaux naturels utilisés par les oiseaux. Il ne doit pas s'agir d'argile pur.

Eau

> Environnement

La proximité immédiate du bac à boue doit être dégagée : pas de buisson, de barrière qui viendrait fermer la vue.

> Information des usagers

Un affichage simple et plastifié doit être installé à proximité pour informer les usagers sur l'utilité du système, et éviter les dégradations par les chiens ou les humains. Contenu à valider entre les acteurs : le maître d'ouvrage et Picardie Nature.

> Entretien quotidien

Une surveillance quotidienne doit avoir lieu, afin de compléter le niveau d'eau si celui-ci vient à s'assécher.

Le suivi quotidien peut être assuré par un agent d'entretien présent sur place quotidiennement.

> Durée

Système devant être en place d'avril à juillet, en continu ; puis retiré à partir de août.



Nid naturel construit par les hirondelles contenant 5 étages successifs de maçonnerie (B.S. Declercq)



8.2 Recommandation de Picardie Nature à la S.A. HLM de l'Oise : évolution du Plan Stratégique Patrimoine de la S.A. HLM de l'Oise

En janvier 2021, Picardie Nature a informé et alerté la S.A. HLM de l'Oise par le biais de son publipostage annuel de la présence de nids d'oiseaux protégés sur d'autres de ses bâtiments. Pour rappel, il s'agit de nids situés :

- au 26 rue de la libération à Betz
- l'immeuble situé au 24 avenue du château à Crévecoeur-le-Grand,
- le bâtiment situé 3 place de la mairie et celui situé 21 rue Michel Fosse à Savignies,
- le bâtiment situé 1 rue des charmes à Breteuil.

La présence d'espèces protégées cohabitant discrètement dans des constructions humaines n'est pas un fait rare. Dans le registre des espèces animales protégées, des maternités de chauves-souris et des nids de Moineau domestique sont susceptibles d'être détectés dans le bâti.

> Les risques pour un chantier sont des sur-coûts par la prise en charge tardive de ces espèces.

> Les risques pour ces espèces sont la destruction des nids et gîtes ou même des individus : actes pénalisables

C'est pourquoi, **Picardie Nature recommande à la S.A. HLM de l'Oise d'intégrer ces espèces dans son mode opératoire. Picardie Nature est prêt à accompagner techniquement la S.A. HLM de l'Oise sur la recherche spécifique de ces espèces sur les chantiers programmés au plan stratégique patrimoine : analyse croisée des enjeux faunistiques et des secteurs sujets à travaux** pour prioriser les recherches.

Ces diagnostics « Espèces protégées » requièrent des connaissances et des compétences spécifiques ainsi que du matériel particulier.

Ces diagnostics Espèces protégées ont le double avantage de préserver au mieux des espèces protégées parfois menacées et difficilement détectables, ainsi que de limiter des coûts aux chantiers (par exemple des bouleversements de planning en cas de nidification d'un oiseau, voir un arrêt du chantier).